

Paris, le 13 juin 2017

## Souffrance des jeunes médecins : tous concernés

L'étude présentée par les quatre principaux syndicats d'internes et d'étudiants en médecine, l'ISNI, l'ANEMF, l'ISNAR-IMG et l'ISNCCA, révèle que plus de 66% des jeunes médecins souffrent d'anxiété et que près de 28% sont atteints de troubles dépressifs, contre 10% des Français.

Cela traduit la pression que subissent les internes dans les hôpitaux et l'ambiguïté de leur statut : ce sont des étudiants en formation qui doivent bénéficier d'un compagnonnage, et non les acteurs indispensables au fonctionnement de l'hôpital public. La CSMF rappelle la nécessité d'intégrer des stages en cabinet libéral dans le cursus des internes, dans toutes les spécialités, ce qui leur donnerait une autre vision de l'exercice médical.

Elle soutient les revendications des syndicats d'étudiants et d'internes en médecine pour prévenir les risques psychosociaux et améliorer les conditions de travail des praticiens : visites d'aptitude en service de santé à chaque changement de statut, formation des médecins au management, respect de la réglementation du temps de travail et du repos de sécurité...

La CSMF tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années sur les risques psychosociaux importants liés à l'exercice médical. Tous les médecins, dès leurs études et tout au long de leur carrière, sont particulièrement exposés au risque de burn-out. Rappelons que les médecins ont un risque de suicide 2,3 fois plus élevé que les autres professions.

Engagée dans la campagne «Dis doc, t'as ton doc ? » et auprès des associations de recours et de soutien aux professionnels de santé, la CSMF appelle également à un changement des mentalités pour libérer la parole des personnels médicaux et les inciter à se soigner.

Le bien-être des soignants, médecins et autres professionnels de santé, est la condition pour des soins de qualité et la sécurité des patients.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales. Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*